



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 190 du 16 mars 2012

SOMMAIRE

- Rapport à la CE du 8 mars 2012
- Compte rendu de la réunion DRH OS du 07 mars 2012

Rapport à la CE du 8 mars 2012

1) Rapport présenté par Anne Casanova

Situation générale

Le 28 février 2012, le Sénat a voté la recevabilité des textes de loi sur la création du Mécanisme européen de stabilité (MES) par 169 voix pour, 35 contre et 138 abstentions. Comme lors du passage de ce texte à l'assemblée nationale, les socialistes se sont abstenus, seulement 3 d'entre eux ont voté contre. Le MES n'a pourtant pas vocation à permettre aux Etats de s'émanciper de la toute-puissance des marchés financiers, il en consacre même la domination !

Il prête des fonds aux Etats qui ont du mal à emprunter directement sur les marchés financiers à des taux plus ou moins élevés, alors que les banques continuent de pouvoir emprunter à 1 % auprès de la Banque centrale européenne (BCE). Ces trois derniers mois, la BCE a mis sur la table 1000 milliards d'euros pour « oxygéner » le système financier, ce qui correspond approximativement à 3 fois la dette de la Grèce estimée aujourd'hui à 350 milliards d'euros !

Le MES est en outre intimement lié au *Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union* (TSCG). Signé le 2 mars dernier par 26 Etats membres sur 27 et examiné en France probablement au printemps, ce Traité renforcera davantage l'austérité et la discipline budgétaire en mettant notamment en avant les fameuses règles d'or. La logique de solidarité néolibérale a encore de beaux jours devant elle parce qu'en adoptant le MES, les Etats s'engagent politiquement à adopter le Traité !

En France, le gouvernement et le MEDEF persistent depuis le Sommet du 18 janvier dernier à vouloir démolir le modèle social français. Coût du travail trop élevé, salariés qui ne travaillent pas assez, code du travail trop rigide, protection sociale trop chère ! S'appuyant sur le contexte de dégradation de la situation de l'emploi, l'objectif pour le gouvernement est de jouer sur le temps de travail et les salaires dans l'entreprise au prétexte de préserver les emplois. Si actuellement, des accords de ce type peuvent être conclus entre patronat et syndicats avec l'autorisation expresse des salariés ; le Medef saisit l'opportunité qu'offre la crise financière pour obtenir un accord interprofessionnel et imposer plus de flexibilité du temps de travail et des salaires aux salariés. La France sera alors mise au pas de l'austérité préconisée par les gouvernements européens conservateurs.

La Confédération européenne des syndicats (CES) a appelé à une journée d'action dans tous les pays de l'Union le 29 février dernier dénonçant l'institutionnalisation de l'austérité. En France, 160 rassemblements ont vu défiler près de 130.000 manifestants. Mais si la CGT, la FSU et l'UNEF jouaient l'unité, FO n'a pas appelé à manifester, l'UNSA a appelé sans être présente dans les manifestations quant à la CFDT, opposée à des actions à caractère "politique", elle était absente des rassemblements à Paris et dans la plupart des villes de province. En plus des divergences syndicales, force est de constater que la mobilisation n'était pas à la hauteur de l'enjeu que représente la politique d'austérité que souhaite mettre en place le gouvernement. A l'heure où la France compte plus de 8 millions de travailleurs pauvres, la majorité de la population reste murée dans le silence de l'attente des élections « providentielles » remettant à plus tard la mobilisation.

Seuls localement, les salariés de Florange, Gandrange, Petroplus, Lejaby, Photowatt, Albany et de bien d'autres sites menacés s'imposent dans le débat électoral et les médiats comme autant de volontés de préserver leurs emplois et l'industrie en France.

Recherche

RGPP & Adoption du Plan d'action du CNRS

Les coupes sombres budgétaires qui touchent notre milieu avec force se déclinent dans le 6ème rapport du Conseil de Modernisation des Politiques Publiques (CMPP) relatif aux avancées de la RGPP dans la Fonction Publique. Ce rapport, publié le 14 décembre dernier, annonce clairement pour l'ESR :

- une volonté de territorialiser la recherche (Programme STRATER). A partir d'un état des lieux et des évaluations de l'AERES, chaque territoire connaîtra ses objectifs de spécialisation pour mieux s'adapter au tissu économique local.
- Le transfert rapide de la gestion des moyens financiers des EPST vers les universités.
- La volonté de faire converger les politiques des universités et des organismes en matière d'allocation des moyens à la performance.
- La mise à mal du statut de chercheur à temps plein

Les plans d'Action des EPST s'inscrivent pleinement dans cette politique de casse de l'ESR en France. Le Plan d'Action du CNRS valide au sein de l'établissement des redéploiements et des reconversions de personnels du fait de l'externalisation de l'Informatique, (y compris en laboratoire), des « *plateformes mutualisées de gestion* » internes ou avec des Universités, de la réorganisation et des changements de fonction au sein des services centraux de l'organisme. Rejeté à l'Unanimité par les organisations syndicales lors de sa présentation au CT du CNRS le 18 janvier dernier, le Plan d'action a été à nouveau présenté au Comité Technique du 27 janvier qui a émis un avis défavorable par un vote de 9 voix contre – une abstention. Présenté au Conseil d'Administration du CNRS le 17 février dernier, il a été adopté par 14 voix pour, 5 voix contre et une abstention. Le Plan d'action proposé par la Direction générale de l'établissement entérine le choix gouvernemental de transformer le Centre en simple agence de moyens. A l'INSERM, le plan d'Actions supports a été présenté le 13 mars au CT et sera soumis au Conseil d'Administration le 29 mars prochain.

Le SNTRS-CGT a demandé le retrait de ce Plan d'Action

Baisse des crédits

Si l'on rajoute à ces plans d'action, la baisse des subventions de soutien de base des laboratoires, atteignant en 2012 une moyenne de 10 à 30% selon les disciplines, voir de 90% pour l'Astrophysique, l'année 2012 s'annonce difficile pour l'enseignement supérieur et la recherche publics. L'avenir d'un certain nombre de TGIR (Très grandes infrastructures de recherche) sera remis en cause sans dotations complémentaires de l'Etat. Avec un budget en recul en pouvoir d'achat, de nombreux établissements publics d'enseignement supérieur sont en difficulté financière. Ils sont conduits à gérer la pénurie en gelant massivement des emplois de titulaires, en accroissant la précarité et le recours aux agents non titulaires, en supprimant des heures d'enseignement.

Les résultats du Grand Emprunt

Les résultats de la seconde vague des appels à projets du Grand Emprunt fixent le paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur en France. Les 8 IDEX draineront l'essentiel des moyens de la recherche et de l'enseignement supérieur, portant atteinte au principe républicain de l'accès égalitaire au savoir et à la formation. En outre, les outils de gestion de ces structures mis en place par le pacte de la Recherche que sont les Etablissements publics de coopération scientifique (EPCS) et les Fondations de coopération scientifique (FCS), ont largement favorisé la fusion plus ou moins forcée des universités et accompagné la volonté gouvernementale de rationalisation des moyens humains par la mise en place de la RGPP. Les gouvernances toutes puissantes de ces structures gardent la haute main sur les décisions des universités et des établissements qu'elles sont censés coordonner détruisant ainsi la collégialité et la vie démocratique.

Précarité - Loi Sauvadet

Le parlement a entériné le 1^{er} mars dernier le « *projet de loi relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique* » issu d'un texte commun de la commission mixte paritaire. Si l'amendement sur le contrat de mission n'a pas été évoqué, d'autres décriés par les organisations syndicales ont été adoptés. Il s'agit des articles précisant l'exclusion des contrats doctoraux des dispositifs de résorption de la précarité prévus par la loi.

Quelle mise en place dans les EPST ? La réunion du 22 février 2012 avec la Direction du CNRS et celle du 5 mars avec la Direction de l'INSERM nous ont donné quelques éléments de réponse. Les directions des établissements se sont concertées pour avoir une vision et un discours commun face aux personnels quant à la lecture de la loi. Cette lecture est clairement restrictive en s'appuyant sur les ambiguïtés du texte. Ainsi, dans le cadre de la CDIsation, les établissements refuseront de considérer comme CDIsables des contractuels ayant effectués des services sur un même poste de travail avec différents employeurs. Pourtant, les services payés par plusieurs employeurs sont pris en compte pour l'accès aux concours réservés de titularisation ! Cette attitude est en opposition explicite avec les engagements pris dans le protocole Tron et transcrits dans la circulaire d'application du protocole. **Le SNTRS-CGT conteste cette interprétation de la loi et a demandé à l'UGFF-CGT d'intervenir auprès du gouvernement, en particulier au Comité de suivi du Ministère de la Fonction Publique du 8 mars.**

De plus, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche prévoit, dans l'un des décrets à venir pour l'application de la loi, de ne pas mettre en place des concours réservés pour l'intégration dans les corps

de chercheurs (comme pour les enseignants chercheurs dans les Universités) et les corps d'Ingénieurs de recherches. Ces catégories de personnels seraient ainsi exclues de facto du bénéfice de la loi.

Le ministère n'a, en outre, toujours pas décidé des modalités de gestion de la masse salariale pour le petit nombre de personnes payées sur ressources externes qui seront CDIés en 2012 au CNRS. La Direction du CNRS, prévoit de les imputer dans quelques semaines sur la masse salariale prévue pour les concours.

Le SNTRS-CGT dénonce les conditions d'application de la loi Sauvadet que le gouvernement veut aujourd'hui imposer. Le SNTRS-CGT prendra toutes les initiatives possibles pour une application de la loi respectant les engagements pris par le gouvernement dans le protocole du 31 mars 2012, que l'application finale de la loi Sauvadet soit gérée par l'actuel gouvernement ou son successeur.

Si les élections présidentielles freinent la mobilisation, elles n'incitent pas moins les personnels de la recherche à interpellier les candidats. Un courrier de la Présidente de l'Université de Montpellier III adressé au candidat socialiste a ouvert les hostilités au début du mois de février, suivi d'un appel aux candidats et d'une pétition d'un certain nombre d'associations comme SLU et SLR, puis d'un communiqué du C3N, quelques semaines plus tard. Tout récemment, les instances du CoNRS ont appelé à « *une réforme concertée et intelligente* » de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces initiatives peu coordonnées qu'elles soient ont le mérite de vouloir remettre clairement en question les réformes de ces dix dernières années et notamment les plus emblématiques de l'aire Sarkozy ! Les personnels travaillent là un terrain propice au débat, à l'échange, voir à la mobilisation.

Le SNTRS CGT doit prendre toute sa place dans ce mouvement et structurer suffisamment ses propositions et ses revendications pour qu'elles participent à la reconstruction de l'ESR en France. Le SNTRS-CGT est par ailleurs à l'initiative d'une audition-débat des candidats à l'élection présidentielle prévue pour le 28 ou le 29 mars prochain.

Dans un même ordre d'idée, le dernier congrès a vu différents sujets émergés lors des débats et pour lesquels il semble nécessaire de nourrir de nouvelles réflexions dans les semaines et les mois qui viennent. L'un des sujets les plus brûlants qui est apparu concerne la croissance. Un débat doit avoir lieu pour pouvoir mûrir des revendications prenant en compte cette nouvelle donne à savoir :

- *Quelle croissance pour la France ?* Un sujet à débattre en journée d'études au plus tôt.

Il est fondamental pour notre syndicat d'avoir une réflexion sur l'avenir, d'avoir en mains toutes les données nécessaires, n'avoir eu les débats indispensables et pouvoir s'interroger sur « Comment défendre aujourd'hui les revendications des EPST ? »

Pour finir, Un point Hygiène et Sécurité. Suite à la loi sur le dialogue social et le volet relatif à la mise en place des nouveaux comités techniques, le CNRS met en œuvre la nouvelle réglementation sur l'hygiène et la sécurité avec extension aux conditions de travail (CHSCT). Les comités d'H&S voient leurs prérogatives renforcées et parmi les principales nouveautés, les comités se voient dotés d'un secrétaire de CHSCT élu parmi les représentants du personnel. Ses missions s'avèreront majeures dans la prospective, l'instruction et le suivi des dossiers. L'avis du CT sera donné le 13 mars prochain. (Voir le N° spécial du « LIEN », journal de la FERC-CGT)

A priori le CHSCT sera a priori constitué de 7 représentants syndicaux. Dans cette perspective, le SNTRS aura 2 titulaires + 2 suppléant.

La représentativité syndicale se déclinera aussi au niveau régional pour la répartition des sièges ainsi que pour les instances connexes (CRFP, CNAS...). Cela pose le problème de la formation des militants, du suivi nécessaire et du nombre de militants que cela nécessitent. Quelles options choisissons-nous pour rendre le travail du syndicat le plus pertinent possible ? Un débat s'impose sur ces questions.

Michel Pierre a complété ce rapport en donnant les dernières informations parvenues au Syndicat concernant l'application de la loi contre la précarité.

Il a également informé la CE de la tenue d'un débat le 28 mars au siège de la Confédération sur l'évolution des structures de la CGT dans la Fonction Publique. Le BN désignera une délégation. Ce débat fera l'objet d'un point à l'ordre du jour de la prochaine CE.

2) Elections au Comité National Collège C

Lorena Klein a fait le point sur les candidatures chercheurs (collèges A et B) qui ont été déposées : 16 candidatures validées.

Lorena a présenté le point sur la recherche des candidats dans le collège C. Les listes de candidatures complètes dans près de $\frac{3}{4}$ des sections du CN ont été validées. La CE a donné mandat au BN pour contacter directement des candidats potentiels compte tenu que de nombreuses sections syndicales n'ont plus de propositions.

La CE a demandé une réécriture de la profession de foi : le lien des réformes avec les problèmes concrets des ITA n'apparaît pas suffisamment. Le début en gras est trop long et touffu. Le tableau présentant la composition des sections du CN doit être tourné vers ses prérogatives et le rôle que les ITA peuvent y jouer,...

3) Débat sur la politique du syndicat en matière d'hygiène et de sécurité

Le débat a été introduit par Michel Lion.

- les textes des arrêtés et décisions concernant la composition et le rôle du CHSCT au niveau national, régional et locaux (pour les gros labos ou des labos avec des risques particuliers : Il faut appliquer pour le niveau régional et national la représentativité fixée par le vote pour le CT. Pour le niveau local, la situation est plus complexe car les Comités dépendront souvent de plusieurs tutelles. Le principe d'une élection au niveau du laboratoire est retenu. Il paraît raisonnable de revendiquer que l'arrêté pour le niveau local prévoit la possibilité d'un scrutin de liste surtout dans les gros labos. Nous encouragerons les listes présentées par le SNTRS-CGT.

- Il faut rechercher des candidats pour tous ces comités. Les résultats au CT nous attribuent une responsabilité particulière car nous devons trouver beaucoup plus de candidats. Il faut les former. Il est proposé de recourir aux formations organisées par les centrales syndicales et de ne pas se limiter à ce que l'institution CNRS propose. Il faut organiser un suivi par le BN des militants impliqués dans ces Comités.

4) Budget prévisionnel du SNTRS-CGT pour 2012

La trésorière nationale, Danièle Steer a fait le point sur le budget.

Chacun est aujourd'hui sous pression professionnelle, syndicale..., et je vais en ajouter une couche mais la question des moyens financiers ne peut pas être négligée.

• Cotisations

Dès le début de l'année a été préparée la mise en œuvre de la décision du 27^{ème} Congrès de passer les cotisations à 1 %.

Mais maintenant, il faut que cela soit mis en œuvre. Le Bureau National a décidé d'avoir l'accord des agents pour modifier le montant de leur prélèvement au PAC (Prélèvement Automatique de Cotisation).

Les trésoriers et les secrétaires de section ont reçu les fiches des adhérents. **Le retour de ces fiches est ce qui déclenche le changement du montant de la cotisation.**

Il est important de revoir avec chaque adhérent son indice (occasion de constater quelques rebonds dans la remise à jour des corps, grades, échelons...).

Le retour des fiches est demandé pour le 15 mars pour pouvoir mettre en œuvre la cotisation (PAC) d'avril.

Si des incompréhensions se posent sur la fiche envoyée, n'hésitez pas à demander.

• Bilan provisoire 2011

Jusqu'à présent, le syndicat faisait de la trésorerie, aujourd'hui il doit faire de la comptabilité et faire des bilans, c'est à dire intégrer les dettes et les créances (créances : par ex ce que les sections doivent au National au 31/12 pour le Congrès (réglé depuis le début de l'année 2012 en grande majorité), cotisations manuelles ...; dettes : aux instances de la CGT...).

Le bilan présenté est provisoire car il manque des éléments par rapport aux cotisations manuelles qui ont été réglées dans les sections et ne sont pas encore réglées au National. Il nous faudra améliorer nos habitudes pour récolter les cotisations manuelles, pour ceux qui ne souhaitent pas passer au

PAC, ainsi que le règlement au National, plus régulièrement et pas en fin d'année voire sur l'année suivante !

Rappel : il nous faut faire les bilans des 3 dernières années et il a été demandé depuis juin les documents pour faire ces bilans.

A ce jour, sur 64 sections,

- 15 sections n'ont encore rien envoyé
- pour une dizaine, il manque 2011

Il est difficile d'évaluer les cotisations manuelles qui restent à être versées au national. Sur une estimation de 10 000 euros, le bilan présente un déficit d'environ 4000 euros. Il variera en plus ou moins selon le montant final des cotisations manuelles.

Le bilan du congrès, pris sur les ressources des sections, est équilibré.

• Budget prévisionnel 2012

Mêmes difficultés pour l'évaluation des cotisations manuelles. Le budget est très très contraint, il faut espérer que la remise à jour du taux de cotisations relâchera un peu les contraintes !

En plus des ressources du syndicat, au niveau national, pour 2011, il y avait une enveloppe gérée par le CNRS de 27 582 euros « crédits sociaux ». Actuellement, vu le changement de calcul des droits syndicaux, nous n'avons pas encore d'éléments sur l'évolution pour 2012. Compte-tenu du progrès du SNTRS aux dernières élections, le montant devrait augmenter si la direction du CNRS ne prend pas prétexte de ses problèmes budgétaires pour restreindre l'enveloppe totale !

Points essentiels :

- Augmentation de salaire : changement d'échelon pour la comptable.
- Diminution sur les fournitures de bureau, en espérant pouvoir passer une partie sur les crédits sociaux. On espère aussi faire des économies en remplaçant l'audioconférence par le système EVO.
- En 2012, pas de Congrès d'instances de la CGT
- Photocopieur pris sur les crédits sociaux
- La priorité a été mise sur la formation des élus dans les nouvelles instances (CAP, CHS, CN...)
- Compte d'attente : si on devait être confronté à des frais de justice.
- Coté « ressources », un reversement d'une partie de la subvention versée par l'INSERM à la section INSERM.

Le budget est très contraint. Pour pouvoir faire le maximum, il faut que chacun fasse un effort : les camarades de RP ne se font en général pas rembourser leurs frais, ceux de province, ce serait bien qu'ils essayent d'anticiper leurs réservations.

Ce budget prévisionnel a été approuvé à l'unanimité.

5) Thème pour le prochain CSN et prochaine journée d'Etude en juin.

Ce point a été introduit par Michel Pierre.

Le congrès n'ayant pas réussi à adopter certains éléments du document d'orientation, il a mandaté la direction du syndicat pour régler ce problème à l'occasion des CSN à venir. Le BN propose donc de fixer comme thème pour le CSN de juin « **Quelle croissance pour notre pays** ». Le BN propose de soumettre à partir de début mai un texte aux sections et un débat sera organisé à la journée d'Etude autour de ce texte et des amendements proposés par les sections. Un économiste de la Confédération pourrait intervenir à cette occasion. Le texte sera alors soumis au vote du CSN avec les amendements proposés par les sections. La proposition du BN a été adoptée à l'unanimité moins une voix.

Il est rappelé que le CSN devra, suite au congrès, se prononcer sur la « grille » que doit défendre le syndicat (décision de la précédente CE). Un texte sera soumis également aux sections et fera l'objet d'un vote au CSN.

ⁱ A ce jour, cette initiative ne semble plus possible

Compte rendu de la réunion DRH OS du 07 mars 2012

Représentants de l'administration : C. Coudroy (DRH), E. Rident (Adjoint au DRH), F. Piaud (responsable du service développement professionnel chercheurs)

Les organisations syndicales : SNCS-FSU, SGEN-CFDT, Unsa Recherche, Sud Recherche EPST, SNIRS-CGC, SNPRESS-FO, SNTRS-CGT (Daniel Steinmetz, Didier Gori)

Ordre du jour :

- Prime d'excellence scientifique

La réunion a porté sur ce seul et unique point à l'ordre du jour. La direction nous a présenté un bilan de la mise en œuvre de cette prime tout en se satisfaisant du fonctionnement qu'ils sont parvenus à mettre en place malgré les réticences.

Pour rappel, la prime d'excellence scientifique repose sur 2 modes d'attributions :

1 la première dépend de l'obtention d'une distinction. Cette procédure a été présentée comme « automatique »

2 la seconde dépend d'une sorte de sélection sur la base de l'évaluation d'un dossier et d'un engagement à effectuer de l'enseignement. Le dispositif de sélection fait l'objet d'une présélection à laquelle les sections du comité national ont été associées mais toutes n'ont pas répondu favorablement à cette contribution.

Le bilan des deux dernières années :

Nombre de primes octroyées		
années	Sur distinctions	par évaluation
2011	14	597
1010	30	785

20 sections du comité national ont participé à la présélection.

Depuis 2009, le nombre de lauréats est de 1821. Ils se composent à 11,2% de chargés de recherche et à 22,7% de directeurs de recherche.

Les coûts des campagnes :

La mise en œuvre devait en principe se mettre en place sur 4 ans. Chaque année, 20% des primes devaient être mises en place et réévaluées, excepté pour les attributions sur distinction qui sont assurées jusqu'à la fin de la carrière. Donc la mise en place est complète seulement au bout de 4 ans. Le coût de la prime en « année pleine » correspond donc à la somme des 4 campagnes.

Coût des campagnes de PES		
année de campagne	montant (*)	Total en année pleine
2009	5,2	5,2
2010	3,6	8,8
2011	2,5	11,3
2012	2,4	13,7

(*) en Millions d'€

Cette prime est cumulable notamment avec l'ISFIC (indemnité spécifique pour fonction d'intérêt collectif) qui gratifie des Directeurs de structures ou de services et leurs adjoints. Seule l'indemnité d'expatriation ne permet pas le cumul.

Les taux moyens de pressions ont de 2,76 en 2010 et de 2,68 en 2011. Ce chiffre est à pondérer puisqu'il fait référence aux agents qui ont candidaté et non l'ensemble des agents éligibles.

Les organisations sont toutes intervenues à tour de rôle pour dénoncer la politique d'individualisation des salaires et le rôle de la PES dans l'opposition des personnels. Elles ont également dénoncé l'opacité de la procédure et des lauréats.